

# Plan d'accompagnement des entreprises de la sortie de crise



## Le CIP National salue « une dynamique inédite » et la création d'un Comité national de sortie de crise

**S**ignataires de la charte d'engagement sur le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, les Centres d'Information sur la Prévention des entreprises en difficulté (CIP) s'unissent aux différentes parties prenantes et se mobilisent auprès des entreprises en difficulté et de leurs dirigeants.

Si le nombre de défaillances d'entreprises a atteint en 2020 son niveau le plus bas depuis 30 ans grâce aux dispositifs d'aides mis en place par l'État, le premier trimestre 2021 marque toutefois une première alerte, avec une augmentation significative de près de 155 % des défaillances d'entreprises, par rapport à la même période en 2020<sup>1</sup>. Face à ces signaux d'alerte, à la sortie de crise et à la reprise de l'activité, les ministères de l'Économie et de la Justice appellent les partenaires de l'entreprise à soutenir et accompagner le tissu économique français, et à orienter les dirigeants pour éviter les défaillances qui pourraient l'être. L'objectif de la création du Comité national pour la sortie de crise, est de se mobiliser pour éviter le « mur des défaillances ». Les CIP, présents partout en France, « s'inscrivent dans cet objectif et se mobilisent pour la prévention des difficultés des entreprises, et pour communiquer auprès des dirigeants les initiatives des différents acteurs et parties prenantes ». Ainsi, ils s'engagent à participer au diagnostic précoce des difficultés rencontrées par les entreprises, pour informer et orienter les dirigeants vers les dispositifs adaptés. Partenaires d'APESA<sup>2</sup> depuis 2016, les membres bénévoles des CIP sont par ailleurs préparés à détecter les difficultés psychologiques et les risques de *burn out*.

### LES CIP AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Pour remplir ses engagements, les CIP appellent les dirigeants d'entreprises à



les solliciter quelle que soit la nature des difficultés qu'ils pressentent. Chaque CIP est une plateforme d'écoute et d'orientation, permettant d'établir instantanément un diagnostic et d'informer sur les outils et solutions disponibles, pour chaque situation. Les « Entretiens du Jeudi » du CIP, rendez-vous gratuits et anonymes avec un trio de professionnels bénévoles (experts-comptables ou commissaires aux comptes, avocats, anciens juges du tribunal de commerce) permettent aux dirigeant(e)s en difficulté d'être accompagné(e)s vers des scénarios de gestion et de sortie de crise, mais également d'être orienté(e)s vers des procédures de prévention efficaces mais souvent méconnues et peu utilisées des TPE et PME, comme le mandat *ad hoc* ou la conciliation.

« La sortie de crise sera progressive et la complexité sera d'identifier les entreprises viables et de leur permettre de prendre connaissance des aides et dispositifs sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour relancer leur activité.

*En ce sens, nous saluons les propositions formulées par Messieurs Le Maire et Dupond-Moretti, et sommes prêts, en tant qu'association au service des entreprises et de leurs dirigeants, à accompagner ce plan d'actions, aux côtés des membres du Comité national de sortie de crise. Le CIP salue notamment la création d'une procédure amiable simplifiée, à destination des petites et très petites entreprises, via un mandat ad hoc de sortie de crise, conformément aux préconisations du rapport Ricol, ainsi que la possibilité inédite offerte par le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables, de procéder à des auto-diagnostics, avec l'assistance d'un expert-comptable fourni par l'Ordre, pour les entreprises qui n'en disposeraient pas »* souligne William Nahum, président du CIP National et signataire de la Charte d'engagement sur le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise le 1<sup>er</sup> juin 2021 au ministère de l'Économie.

2021-7259

1) Études trimestrielles Altares sur les défaillances d'entreprises

2) Partenariat signé avec APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe)